



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Désertification médicale

Question écrite n° 6771

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la désertification médicale sur le secteur de Béthune-Bruay. En effet, alors que le Gouvernement souhaite une amélioration de la prise en charge des patients, il semble qu'un facteur reste oublié : celui de la désertification médicale, aux origines pluri-factorielles. M. le député est régulièrement interpellé dans sa circonscription, concernée par la crise de l'offre de santé à la fois au niveau libéral et au niveau minier (FILIERIS). Certains patients n'ont plus de médecin traitant depuis plusieurs mois. Ce phénomène s'explique par un déséquilibre considérable entre la présence de médecins sur le secteur et la demande de soins. Ce déséquilibre trouve ses sources par un manque d'attractivité de la profession en raison de la forte charge administrative mais aussi par une charge de travail très importante. Il souhaite donc connaître de manière précise le plan du Gouvernement afin d'apporter des solutions concrètes et urgentes dans l'amélioration de l'offre de soins pour les concitoyens.

Texte de la réponse

L'enjeu aujourd'hui, dans un contexte démographique tendu, est bien de mobiliser tous les leviers existants pour trouver du temps médical et augmenter l'attractivité du territoire, étant donné que les bénéfices de la fin du numérus clausus ne se feront effectivement sentir que dans une dizaine d'années. Et c'est tout le sens des mesures prises par le Gouvernement. L'accès aux soins a d'ailleurs été une priorité gouvernementale dès 2017, avec le lancement du plan d'accès aux soins, comportant une large palette de solutions, adaptables à chaque contexte local. Parmi ces leviers, figurent notamment la formation des professionnels (avec par exemple le soutien à la réalisation des stages ambulatoires pour faire découvrir la pratique et « donner envie » d'exercer dans ces territoires) mais aussi l'amélioration des conditions d'exercice avec le développement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes : maisons de santé ou centres de santé pluri-professionnels, ou encore Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ... L'accélération du déploiement de l'exercice coordonné, levier majeur pour attirer les professionnels de santé et les fixer, y compris dans les zones les plus fragiles est un axe fort. Ainsi, l'objectif gouvernemental de doublement des maisons de santé a été atteint et dépassé, avec aujourd'hui 2 251 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en fonctionnement. Un médecin qui exerce en MSP reçoit plus de patients qu'un médecin en exercice isolé (ce sont environ 600 patients de plus vus chaque année). C'est pourquoi l'ambition est d'amplifier ce mouvement pour disposer à l'horizon 2027 de 4 000 MSP sur le territoire. Ce mode d'exercice répond aussi aux attentes des professionnels de santé (rupture de l'isolement, allègement des contraintes...). Les CPTS devront quant à elles couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2023. Celles-ci devront se mobiliser prioritairement sur l'accès à un médecin traitant ; la mission Tour de France des CPTS, chargée d'identifier les freins et les leviers du déploiement de ces dispositifs, qui maillent progressivement le territoire, a rendu ses conclusions fin juin et relevé l'intérêt et la dynamique des professionnels pour ces dispositifs. L'enjeu aujourd'hui est à la fois de trouver du temps médical et d'augmenter l'attractivité du territoire. Certaines solutions, de nature à dégager du temps médical doivent aussi être amplifiées dans leur déploiement : c'est le cas des assistants médicaux, dont on a pu estimer sur la base des premiers recrutements, que les gains estimés étant de 10 % de patients en plus du fait du temps médical gagné.

5 000 assistants médicaux sont en poste : l'objectif est d'atteindre 10 000 en 2025. Le règlement arbitral a d'ores et déjà pris des dispositions de nature à amplifier le recrutement des assistants médicaux par les médecins.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6771

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2825

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11564